



Wallonie

familles santé handicap

AVIQ

DIRECTION DES SOINS DE SANTE MENTALE

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

A l'attention des Service de santé Mentale (SSM)

Jambes, le 23 mars 2020

OBJET : Circulaire - Services de Santé mentale (SSM)- Téléconsultation autorisée pendant la période épidémique COVID -19 - Modalités.

Contexte

Cette circulaire est d'application dans le contexte épidémique que nous connaissons.

Les Services de Santé Mentale (SSM) doivent dans ce cadre plus que jamais être là pour écouter et soulager l'anxiété de ceux qui souffrent, et éviter que des décompensations viennent engorger les urgences des hôpitaux.

Aussi, compte tenu des mesures plus strictes mises en place par le Conseil de sécurité nationale le mardi 17 mars 2020 et qui sont entrée en vigueur le mercredi 18 mars 2020 et, afin d'assurer la continuité des missions de soins, de poursuivre les accompagnements essentiels et de limiter la propagation du risque pour les patients/usagers. Les SSM sont invités à recourir à la pratique de la téléconsultation.

Modalités d'accessibilité

La téléconsultation est donc un cadre pertinent pour réaliser des consultations de patient/usagers. Toutefois, dans certaines situations, elle pourra être insuffisante pour poser l'ensemble du diagnostic et les conditions de prise en charge associées et devra donc être prolongée par une consultation présenteielle. C'est aux professionnels qu'il revient alors d'apprécier à tout moment la nécessité de poursuivre la téléconsultation en cours ou d'organiser une consultation physique, présenteielle.

Il est dans ces cas préconisé aux professionnels de santé d'assurer les consultations des patients/usagers sur rendez-vous. Lorsque cela ne s'avère pas possible, il s'agira de faire attendre les personnes à distance des autres patients (au moins 1,5 mètre) et de faire respecter l'ensemble des recommandations de prévention et de précaution en usage.

Modalités tarifaires et de facturation

Durant cette crise, la téléconsultation sera facturée au tarif forfaitaire de 5 euros tant pour les patients/usagers déjà inscrits que pour les autres patients, sauf pour les patients/usagers déjà pris en charge et qui pour raison sociale, bénéficient d'un tarif inférieur.

Le patient/usager sera clairement informé de cette facturation avant la téléconsultation.

Modalité de sécurité supplémentaires

Nous vous invitons à consulter le site internet de la Commission des psychologues sur : <https://www.compsy.be/fr/coronavirus#anchor5>. Vous y trouverez les lignes directrices pour le recours à la téléconsultation (mis à jour le 16/03/2020).

Les mesures prises dans le cadre de cette circulaire peuvent être adaptées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation et restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Pour plus de renseignements sur cette circulaire :

Veillez nous joindre par courriel : sante.mentale@aviq.be ou par téléphone : 071/33.71.76 (Professionnels) // 0800.16061 (Grand public)

Pour toute question du grand public, consultez le site www.info-coronavirus.be ou appelez le numéro suivant : 0800/14.689

Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur le site <https://www.sciensano.be/fr/a-propos-de-sciensano/contacter-sciensano>

L'Administratrice générale,



A. BAUDINE